

73 % des professeurs du second degré ont effectué au moins une heure supplémentaire année par semaine (HSA) dans les collèges et les lycées publics de France métropolitaine et des Dom tout au long de l'année scolaire 2011-2012. En cinq ans, leur nombre n'a cessé de croître, compensant partiellement la baisse des effectifs d'enseignants face à un nombre d'élèves stable. Aussi, les enseignants en poste ont-ils été davantage sollicités dans les différents niveaux d'enseignement. Très largement diffusées en post-bac (près de 90 % des enseignants), les HSA y sont aussi plus nombreuses : les enseignants concernés en ont fait plus de trois heures hebdomadaires en moyenne, pour un peu plus de deux heures en lycée pré-bac et professionnel et un peu moins de deux heures en collège. Les HSA sont moins courantes parmi les jeunes enseignants : 56 % en ont effectué.

Heures supplémentaires dans le second degré public : dans l'emploi du temps de trois enseignants sur quatre en 2011-2012

À la rentrée 2011, les établissements du second degré public comptaient 55 000 enseignants de moins par rapport au point haut atteint à la rentrée 2002, soit une baisse de 14 %. Depuis la rentrée 2002, les effectifs d'élèves ont diminué aussi, mais plus faiblement (- 3,3 %). Pour limiter la dégradation des conditions d'enseignement (en taille de classes et heures d'enseignement par élève), la réduction des postes a été partiellement reportée sur les enseignants en place, sollicités pour faire davantage d'heures supplémentaires régulières (dites « HSA » pour heures supplémentaires année) ; celles-ci ont augmenté de 13,5 % depuis 2002. Les heures d'enseignement ont ainsi chuté dans une moindre mesure que l'effectif des enseignants, soit - 8,2 % depuis 2002.

L'évolution des HSA se découpe en trois périodes (*graphiques 1 et 2*) :

- la première, du début des années 1980 jusqu'en 1993-1994, durant laquelle les HSA augmentent fortement, passant de 302 000 à 559 000 (volumes jamais atteints depuis), selon un rythme annuel moyen de 8 % (soit + 85 %). Cette forte augmentation intervient dans un contexte où les effectifs d'élèves et d'enseignants sont en constante croissance (respectivement + 5 % et + 13 % sur la période) ;
- ensuite, jusqu'à 2006, l'évolution est à la baisse : d'abord les HSA diminuent fortement entre 1994 et 1997, passant à 419 000 heures, soit un taux d'évolution annuel de - 9 % ; ceci est en lien avec un contexte qui a changé : si les effectifs d'enseignants continuent à progresser, les effectifs d'élèves ont amorcé une tendance à la baisse qui ne s'inversera qu'à la fin des années 2000. Après un intermède plus stable, les HSA repartent à la baisse, à partir de 2003 jusqu'en 2006, alors que les effectifs d'enseignants diminuent ;
- enfin, le volume des HSA croît de nouveau, passant de 388 000 en 2006 à 503 000 en 2011, soit un rythme annuel moyen de plus de 5 %. Dans un contexte où les effectifs d'élèves se stabilisent, voire augmentent et où les effectifs d'enseignants continuent de diminuer, la dégradation du taux d'encadrement des élèves se trouve en

L'augmentation des heures supplémentaires depuis 2007 a partiellement compensé la baisse des effectifs enseignants

L'observation des HSA sur 25 ans montre une tendance générale à la hausse (+ 66 %), soumise à d'importantes fluctuations, reflète des politiques en vigueur pour adapter l'offre aux besoins de formation.

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance
Directrice de la publication : Catherine Moisan
Secrétaire de rédaction : Marc Saillard
Maquettiste : Frédéric Voiret
Impression : DEPP/DVE
DEPP, Département de la valorisation et de l'édition
61-65 rue Dutot – 75732 Paris Cedex 15
depp.diffusion@education.gouv.fr
ISSN 1286-9392

partie contenue par la forte augmentation des HSA. Cette hausse résulte, pour une large part, des actions politiques

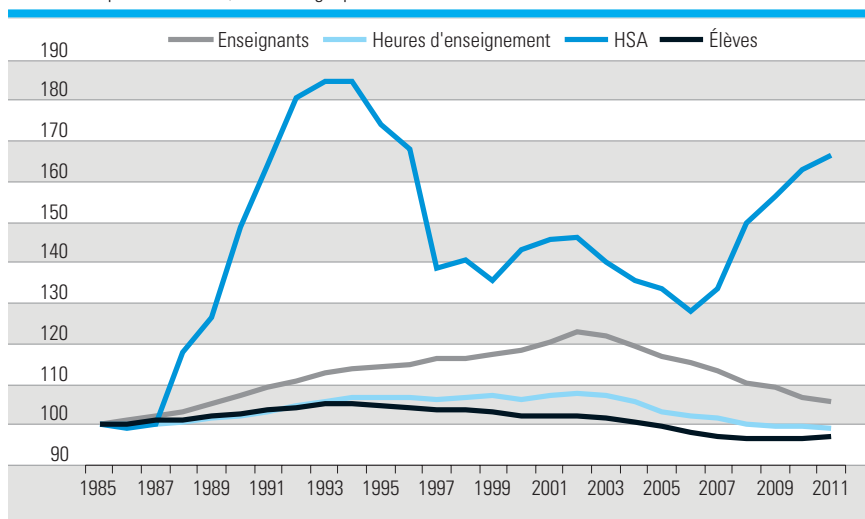
mobilisant la ressource enseignante en poste, *via* des incitations financières et fiscales à faire plus d'heures (voir encadré

« *Le fonctionnement et la réglementation des heures supplémentaires année [HSA] et leur enregistrement en académie* »).

Sur le plan individuel, les enseignants en poste dans le second degré public ont donc été davantage sollicités par rapport aux années antérieures. En moyenne, au cours de l'année scolaire 2011-2012, leur service s'établit à 18,4 heures par semaine, dont 17,3 heures d'enseignement ; c'est 1,1 heure de service de plus par rapport à 2002. Cette augmentation a été plus marquée chez les professeurs certifiés (+ 1,3 heure) que chez les agrégés (+ 0,5 heure). Elle reflète la hausse des heures d'enseignement alors que les heures diverses comme les heures de décharges sont restées assez stables (graphique 3).

GRAPHIQUE 1 – Évolution des heures d'enseignement (dont HSA) et des effectifs d'enseignants et d'élèves - Base 100 à la rentrée 1985

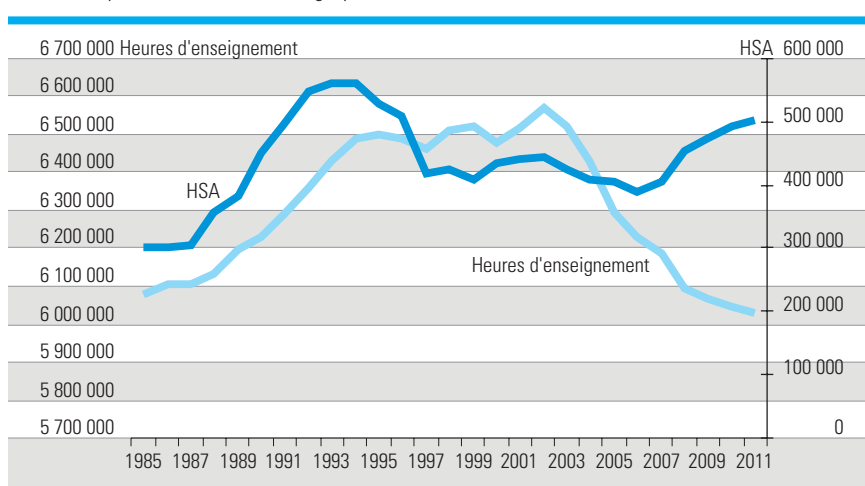
France métropolitaine + Dom, second degré public



Source : base centrale de pilotage, MEN-MESR DEPP

GRAPHIQUE 2 – Évolution du volume des heures d'enseignement (dont HSA)

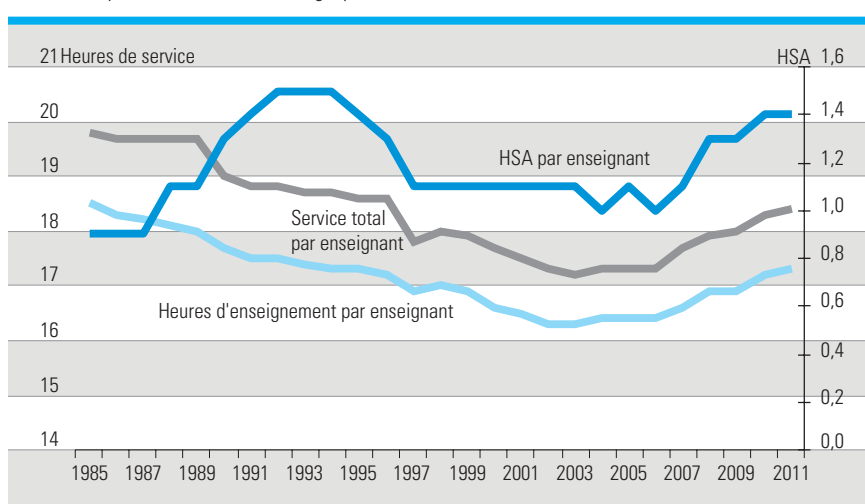
France métropolitaine + Dom, second degré public



Source : base centrale de pilotage, MEN-MESR DEPP

GRAPHIQUE 3 – Évolution du service hebdomadaire des enseignants

France métropolitaine + Dom, second degré public



Source : base centrale de pilotage, MEN-MESR DEPP

Les agrégés font plus d'HSA que les autres corps d'enseignants

Le nombre d'HSA effectuées est déterminé en partie par le corps d'appartenance de l'enseignant. Les professeurs agrégés, qui doivent habituellement un service hebdomadaire de 15 heures, font plus souvent des HSA et en nombre plus élevé que leurs collègues professeurs certifiés ou de lycée professionnel (PLP), dont l'obligation réglementaire de service est de 18 heures. À la rentrée 2011, 84 % en font contre moins de trois quarts des professeurs certifiés et des PLP. Près de 43 % des agrégés et professeurs de chaire supérieure font plus de 2 HSA par semaine contre près de 25 % des certifiés et près de 30 % des PLP. Les enseignants non titulaires en font nettement moins que les autres (40 %) ; en effet, ils interviennent souvent en cours d'année scolaire pour des remplacements alors que les HSA sont attribuées à la rentrée (tableau 1).

Plus de 85 % des enseignants en classes post-bac font des HSA

Les heures supplémentaires année sont plus souvent pratiquées en lycée, surtout dans les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les sections de techniciens supérieurs (STS). Davantage d'enseignants sont mobilisés : presque 90 % en CPGE, un peu plus en STS. Ces derniers en assurent en moyenne plus de 3 par

TABLEAU 1 – Répartition des enseignants (hors temps partiels), selon le nombre hebdomadaire d'HSA effectuées durant l'année 2011-2012
France métropolitaine + Dom - Secteur public

	Part des enseignants (en %)	Pas d'HSA	1 HSA au plus	Entre 1 et 2 HSA	Entre 2 et 5 HSA	Plus de 5 HSA	Total	Au moins une HSA	HSA par enseignant concerné	Effectifs total d'enseignants
Niveaux d'enseignement	Collèges	31,6	27,6	21,2	18,5	1,1	100,0	68,4	1,9	146 800
	<i>dont collèges en éducation prioritaire</i>	<i>31,8</i>	<i>27,5</i>	<i>21,2</i>	<i>18,4</i>	<i>1,1</i>	<i>100,0</i>	<i>68,2</i>	<i>1,9</i>	<i>32 400</i>
	Segpa	67,7	15,6	10,2	5,8	0,7	100,0	32,3	1,8	3 500
	Lycées pré-bac	21,7	24,0	22,3	28,5	3,5	100,0	78,3	2,2	83 600
	Lycées professionnels	28,6	21,9	20,1	26,0	3,4	100,0	71,4	2,3	58 700
	STS	9,1	15,8	16,9	41,6	16,6	100,0	90,9	3,2	15 600
	CPGE	13,1	12,5	16,0	40,4	18,0	100,0	86,9	3,6	6 300
Corps	Agrégés et chaire supérieure	15,8	20,7	20,6	34,8	8,1	100,0	84,2	2,7	43 500
	Certifiés et assimilés	26,5	26,8	21,9	22,4	2,3	100,0	73,5	2,0	197 100
	PEGC, AE et chargés d'enseignement	37,8	28,3	18,9	14,3	0,8	100,0	62,2	1,8	4 800
	PLP	27,3	22,4	20,7	26,2	3,5	100,0	72,7	2,3	50 300
	Non-titulaires	60,1	14,1	11,0	12,8	2,0	100,0	39,9	2,2	18 800
Âge	Moins de 30 ans	43,6	22,0	17,1	16,1	1,3	100,0	56,4	2,0	30 100
	30-40 ans	25,9	24,5	21,8	25,0	2,8	100,0	74,1	2,2	95 100
	40-50 ans	23,4	24,3	21,7	26,7	4,0	100,0	76,6	2,3	105 900
	Plus de 50 ans	28,1	25,9	20,1	22,3	3,6	100,0	71,9	2,2	83 500
Total		27,3	24,6	20,8	24,0	3,3	100,0	72,7	2,2	314 500

Source : bases-relais, MEN-MESR DEPP

semaine, contre 2 pour les enseignants de collèges.

Cette surreprésentation des HSA dans les classes post-bac tient d'une part à la plus forte proportion de professeurs de chaire supérieure ou d'agrégés dans les formations post-bac, qui font plus d'HSA, du fait d'une obligation réglementaire de service (ORS) plus faible. La prise d'HSA est favorisée par le dispositif des heures dites de pondération, spécifique aux formations post-bac. Ainsi, chaque heure d'enseignement effectué correspond à 1 heure 15 en STS et 1 heure 30 en CPGE, sous réserve de l'observance de seuils minimaux d'heures effectuées. S'ajoute l'application d'heures de décharges, lorsqu'un enseignant donne cours devant une classe à effectif élevé, ce qui est souvent le cas en CPGE. L'ensemble de ces dispositions réduit le temps de cours devant élèves, qui est compensé, en formations post-bac, par des HSA.

Ainsi, un agrégé de CPGE a un service hebdomadaire de 12,3 heures en moyenne, dont 3,2 heures sont des HSA, alors qu'un agrégé de lycée en formations pré-bac a un service de 16,6 heures en moyenne, dont 1,9 heure sont des HSA.

Les enseignants de moins de 30 ans font moins souvent des HSA

Parmi les enseignants qui ne sont pas à temps partiel, ce sont les 40-50 ans qui font le plus d'HSA. Ils dépassent légèrement

Le fonctionnement et la réglementation des heures supplémentaires (HSA) et leur enregistrement en académie

Les HSA sont les heures supplémentaires qui s'ajoutent à l'obligation réglementaire de service (ORS), effectuées toute l'année scolaire par un enseignant, contrairement aux HSE qui sont des « heures supplémentaires effectives », donc ponctuelles, dans le cadre d'une suppléance par exemple. Les enseignants à temps partiel ne peuvent pas bénéficier d'HSA.

S'ils peuvent imposer la première heure, les chefs d'établissement doivent faire appel au volontariat des enseignants pour les heures suivantes.

En octobre 2007, dans le cadre de la loi TEPA (loi du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat), les heures supplémentaires réalisées par les enseignants sont exonérées d'impôt sur le revenu et de cotisations sociales. Ces dispositions ont été supprimées en juillet 2012 (loi de finances rectificative).

Par ailleurs, à compter de l'année scolaire 2008-2009, une prime annuelle supplémentaire de 500 € est versée aux enseignants du second degré réalisant au moins 3 heures supplémentaires (HSA) chaque semaine pendant toute l'année scolaire. L'HSA est rémunérée différemment selon le corps.

TABLEAU 2 – Comparaison en et hors éducation prioritaire de la répartition des HSA selon l'âge
France métropolitaine + Dom - Collèges publics - Rentrée 2011

	Part des enseignants (en %)					
	Collèges hors éducation prioritaire			Collèges en éducation prioritaire		
	Au moins une HSA	HSA par enseignant concerné	Effectifs	Au moins une HSA	HSA par enseignant concerné	Effectifs
Moins de 30 ans	52,1	1,8	13 081	64,4	1,8	6 208
30-40 ans	71,4	2,0	39 245	70,2	1,9	13 578
40-50 ans	71,6	1,9	36 740	68,0	2,0	8 030
Plus de 50 ans	65,1	1,8	27 718	59,7	1,8	5 749

Source : bases-relais, MEN-MESR DEPP

les moins de 30 ans et les plus de 50 ans par une pratique à la fois plus fréquente et plus élevée d'HSA : 76,6 % en font au moins une, contre 74,1 % pour les moins de 30 ans et 71,9 % pour les plus de 50 ans (tableau 2).

Les jeunes enseignants sont nettement moins concernés : seulement un peu plus de la moitié ont au moins une HSA. En moyenne, ces derniers en ont légèrement moins (2 heures) que leurs collègues plus âgés. En fin de carrière, la part des

enseignants effectuant des HSA se rétracte un peu.

La sous-représentation des plus jeunes parmi les enseignants (non compris les temps partiels) qui font des heures supplémentaires est probablement multifactorielle : préférence des chefs d'établissement à confier des HSA à des enseignants expérimentés, qu'ils connaissent car moins mobiles qu'en début de carrière, recherche de revenus complémentaires d'enseignants un peu plus âgés, en lien avec des change-

ments personnels (constitution familiale, etc.). Les enseignants les plus jeunes peuvent être aussi moins disponibles que leurs collègues, consacrant plus de temps à préparer leurs cours. Autre raison encore mais à la marge, les agrégés et les professeurs de chaire supérieure sont un peu moins représentés parmi les moins de 30 ans : 6,3 % contre 9,2 % pour l'ensemble du second degré.

Le recours aux HSA n'est globalement pas différent entre les collèges relevant de l'éducation prioritaire et l'ensemble des collèges (tableau 2). Mais l'écart qui sépare les moins de 30 ans de leurs collègues plus âgés est plus faible. Ils sont plus nombreux à effectuer des heures supplémentaires que leurs homologues des collèges publics (64,4 % contre 52,1 %), alors que les taux sont proches dans les classes médianes. Cette fréquence plus élevée d'HSA parmi les jeunes est à relier au fait que leur part en éducation prioritaire (18 %) est plus élevée de ce qu'elle est en éducation hors prioritaire (9 %). Ils sont donc davantage « exposés » qu'ailleurs à répondre au besoin d'heures supplémentaires. Les plus de 50 ans à l'inverse en ont un peu moins que dans les collèges hors éducation prioritaire (59,7 % contre 65,1%).

Gestion académique des HSA

Des disparités existent entre les académies sur la gestion des HSA dans le secteur

Champ de l'étude

Cette étude concerne les enseignants du second degré affectés en LEGT (lycées d'enseignement général et technologique), en LP (lycées professionnels) et collèges publics dépendant de l'éducation nationale exerçant une activité d'enseignement en formation initiale devant élèves pour l'ensemble de l'année scolaire. Les enseignants faisant fonction de chef de travaux qui ne dispensent pas au moins une heure d'enseignement *stricto sensu* ne sont donc pas pris en compte, de même que les documentalistes et les titulaires en zone de remplacement (TZR) s'ils ne sont pas affectés sur toute l'année scolaire.

Autres enseignants non pris en compte :

- les enseignants des établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) ;
- les instituteurs, professeurs des écoles et instituteurs suppléants affectés dans le second degré. Du fait de leur double appartenance au primaire et au secondaire, la reconstitution de leur service à partir du système de gestion, dédié au second degré, n'est pas toujours parfaite.

Les HSA dans le secteur privé

La structure de financement des heures entre heures-poste et heures supplémentaires année, dont sont dotés les établissements pour leur fonctionnement pédagogique, est très proche entre les secteurs public et privé : dans les deux cas, les heures supplémentaires représentent un peu plus de 8 % de la dotation globale horaire (DGH).

Malgré cela, les HSA concernent davantage d'enseignants dans le public où 72,7 % de ceux qui ne sont pas à temps partiel font des HSA, contre près de 65 % dans le secteur privé. Ainsi, dans le secteur privé, il y a plus d'HSA pour les enseignants concernés : 2,4 HSA contre 2,2 dans le public, avec un plus grand nombre d'enseignants qui ont plus de 5 HSA par semaine.

public. De nombreux facteurs entrent en compte tels que la négociation avec le ministère sur le niveau de la dotation globale horaire (DGH), le partage entre heures-poste et HSA, la démographie des enseignants, l'offre de formation académique, la part de l'éducation prioritaire. Orléans-Tours se démarque par une forte part d'enseignants qui font des HSA, (presque 80 %) et Paris par le nombre élevé d'HSA par enseignant concerné, soit 2,5 heures.

Certaines académies telles que Reims ont également une population enseignante

plus jeune et donc moins encline à faire des HSA. Certaines académies ont une offre de formation très orientée vers la voie technologique et professionnelle comme à Caen. Elles sont alors obligées, faute de recrutement en nombre suffisant, d'utiliser des HSA (graphique 4).

Caroline Caron, DEPP A2

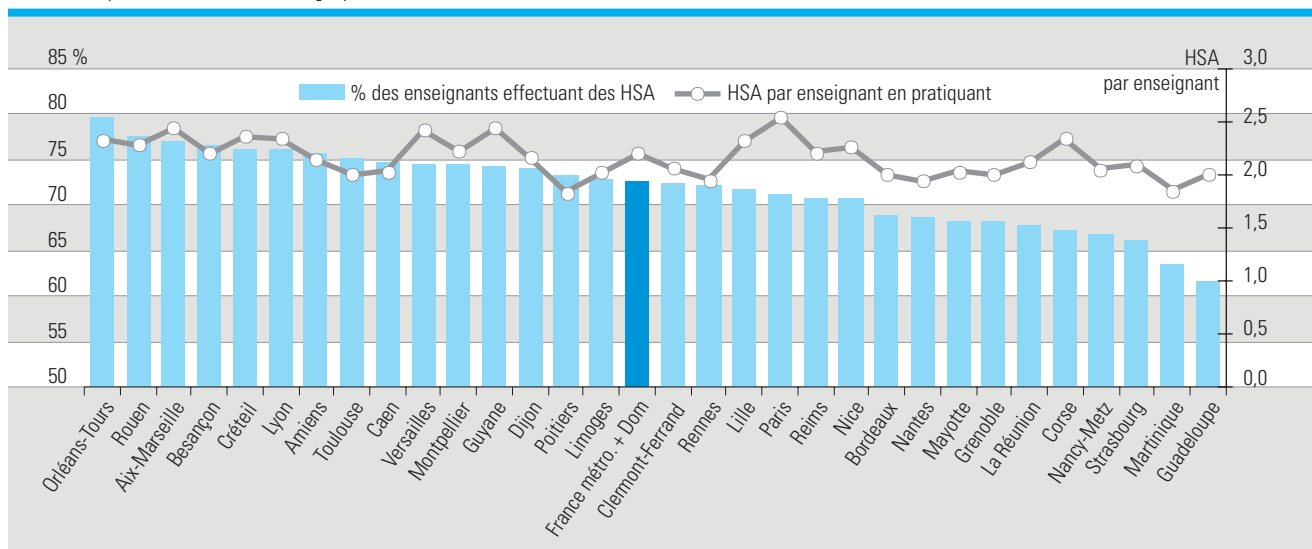
pour en savoir plus

Les enseignants du second degré dans les collèges et lycées publics en 2007-2008, Note d'information 08.22, juin 2008

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

GRAPHIQUE 4 – Ventilation par académie des enseignants devant élèves pratiquant au moins une HSA (hors temps partiels) et nombre moyen d'HSA à la rentrée 2011

France métropolitaine + Dom, second degré public



Source : base centrale de pilotage, MEN-MESR DEPP

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source